**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 63 (1999) **Heft:** 251-252

**Artikel:** La postérité lexicographique d'un faux du XVIIIe siècle, la "Chronique

des chanoines de Neuchâtel" : remarque sur la tradition de dater

l'apparition des mots français

Autor: Morerod, Jean-Daniel

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-400002

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 27.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### LA POSTÉRITÉ LEXICOGRAPHIQUE D'UN FAUX DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE, LA «CHRONIQUE DES CHANOINES DE NEUCHÂTEL»

# REMARQUES SUR LA TRADITION DE DATER L'APPARITION DES MOTS FRANÇAIS(\*)

La Chronique des chanoines de Neuchâtel est sans doute le faux majeur de l'historiographie suisse. Sa grande qualité littéraire et l'habileté du faussaire lui permirent de durer et de séduire longtemps. Diffusée dès la seconde moitié du XVIIIe siècle, elle ne fut dénoncée comme faux que dans les dernières années du XIXe siècle, par le romaniste Arthur Piaget. On avait eu le temps de l'éditer deux fois et elle avait été vantée par des historiens de l'importance de Michelet. Il n'est donc pas étonnant que ce texte, censé couvrir les années 1377 à 1516, ait été exploité par la lexicographie avant qu'on ne le sache faux; il est plus curieux, au premier abord, de voir qu'un siècle après sa mise en question, on ne s'en est pas débarrassé. Tout au contraire, les formes comme les dates d'attestation tirées de la Chronique pèsent plus sur la lexicographie contemporaine que sur celle de la fin du XIXe siècle; c'est qu'en fait de datation de mots, nous sommes tributaires d'une tradition, dont les éléments se sont accumulés sans être soumis à vérification.

\* \*

### Composition et diffusion de la Chronique

La Chronique des chanoines de Neuchâtel a été imprimée pour la première fois en 1839<sup>(1)</sup>, mais elle avait déjà circulé longtemps auparavant,

<sup>(\*)</sup> Cette recherche a été développée à la Faculté des Lettres de Neuchâtel, dans le cadre du séminaire d'histoire du Moyen Âge et de la Renaissance que dirige le Professeur Rémy Scheurer; je dois beaucoup à son aide, à celle du Professeur André Gendre, ainsi qu'à celle de M. André Thibault, rédacteur au Centre de dialectologie de l'Université de Neuchâtel et à l'INaLF-Nancy, qui m'a fait bénéficier de sa grande compétence lexicographique. De nombreuses informations m'ont également été fournies par M. Gilles Roques.

<sup>(1)</sup> Extraits des Chroniques ou Annales écrites autrefois successivement par des chanoines du chapitre de Notre-Dame de Neuchâtel, Neuchâtel 1839.

puisqu'un livre de 1778 en cite de longs passages<sup>(2)</sup>. Elle se présente comme une sorte de mémoire élaboré par un magistrat neuchâtelois influent, Samuel de Pury (1675-1752), longtemps membre (dès 1711) du Conseil d'État, la plus haute instance politique de la Principauté. Il avait été chargé de négocier les suites de la reconnaissance du roi de Prusse comme souverain de Neuchâtel en 1707, après la mort sans héritier de la princesse française Marie de Nemours<sup>(3)</sup>.

Neuchâtel, pour des raisons juridiques peu convaincantes, mais avant tout pour sauvegarder sa foi réformée et sa relative autonomie politique, avait préféré le monarque protestant et lointain qu'était le roi de Prusse à un prince français; on avait craint que François-Louis de Conti, le prétendant le plus sérieux, se soumette aux volontés de Louis XIV, voisin de Neuchâtel et si hostile aux Réformés. La vengeance de la France consista à nier les liens de la Principauté avec la Confédération suisse: traditionnellement comprise, au XVIIe siècle, dans les traités relatifs à la Suisse, la Principauté de Neuchâtel en fut exclue dès 1707, à l'instigation de la France, et se sentit dès lors menacée d'absorption par sa très puissante voisine.

A en croire ce mémoire, Samuel de Pury avait, comme ses concitoyens, mal vécu l'isolement de la Principauté et la contestation de ses liens avec la Suisse; il se serait alors soucié de réunir des preuves historiques de ce qu'on appelait techniquement «l'indigénat helvétique» de Neuchâtel<sup>(4)</sup>. Il dit avoir découvert durant ses recherches d'archives une chronique tenue successivement par une douzaine de chanoines du chapitre collégial Notre-Dame de Neuchâtel. Elle aurait d'abord été rédigée en latin par des chanoines aux conceptions aristocratiques; puis, la rédaction aurait été poursuivie en français dès 1424 par d'autres chanoines plus «modernes», ouverts aux intérêts de leur ville et partisans de l'alliance avec la Confédération. Pressé par le temps, Samuel de Pury aurait alors résumé cette chronique, en n'en recopiant que quelques passages frappants, dans l'idée de la faire ensuite entièrement transcrire par un auxi-

<sup>(2)</sup> Jérôme-Emmanuel Boyve, Recherches sur l'indigénat helvétique de la Principauté de Neuchâtel et Vallangin, Neuchâtel 1778, notamment pp. 176-200.

<sup>(3)</sup> Pour la succession de Nemours et ses conséquences, v. Jean-Pierre Jelmini, «Politique intérieure et extérieure de Neuchâtel de 1707 à la veille de la Révolution française», dans *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 2, Hauterive 1991, pp. 91-105.

<sup>(4)</sup> Philippe Gern, «Essai sur l'indigénat helvétique de la Principauté de Neuchâtel. XVIIIe siècle», dans *Musée Neuchâtelois*, 3e série, 3 (1966), pp. 153-165.

liaire. Hélas, le manuscrit avait été détruit durant le grand incendie de Neuchâtel de 1714, si bien que les notes et les transcriptions réalisées auparavant en étaient le seul reste... Pury les aurait alors utilisées pour rédiger son mémoire.

Maintenant que ce récit a été dénoncé comme une fiction, on en voit l'habileté; il permettait de ne livrer que quelques pages de texte médiéval, l'essentiel de la chronique étant donné sous forme de résumé moderne. La partie en français du XVIIIe siècle représente quelque 80% du texte complet, ce qui veut dire que l'auteur a pu mettre tout son soin à forger les pages en «moyen français». Le texte prétendument ancien est très coloré, abonde en descriptions frappantes et en formules, avec une pénétration psychologique pas trop indigne, si l'on veut, d'un historien romain. Pour une époque encore dépourvue de lexicographie historique, c'était un texte médiéval convaincant<sup>(5)</sup>, même si le lecteur d'aujourd'hui est frappé par l'abondance des italianismes de pacotille comme moultitoude ou bianc. Les transitions entre les fragments et la paraphrase sont très habiles: l'auteur multiplie les remarques sur ses difficultés de lecture et souligne la modernité des conceptions politiques des chanoines; ainsi prévenu, le lecteur ne se laisse plus inquiéter par les anachronismes: comment voir un faussaire dans un historien qui avoue candidement que le document qu'il a découvert le surprend par sa «modernité»? De plus, le lecteur est séduit par le texte moderne, qui est d'un style élégant et rapide, rappelant la littérature française des Lumières. Ainsi, la qualité littéraire du texte ancien et de son commentaire moderne contribue à donner une impression d'authenticité.

Couvrant les années 1377 à 1516, la *Chronique* offrait des échos saisissants du patriotisme suisse de la fin du Moyen Âge. Elle fut publiée en 1839<sup>(6)</sup>, alors que l'historiographie tant suisse qu'européenne était sensible aux débuts du sentiment national. On l'accueillit favorablement, au point que cinq ans seulement après sa parution, Michelet l'incorporait avec enthousiasme à son *Histoire de France*: *Que ne puis-je citer ici les dix pages que M. de Purry a sauvées! Dix pages, tout le reste est perdu... Je n'ai rien lu nulle part de plus vif, de plus français*<sup>(7)</sup>.

<sup>(5)</sup> Comme en témoigne cette remarque de son premier éditeur, Boyve, Recherches, p. IV: j'ai eu soin d'en faciliter l'intelligence par quelques notes explicatives de divers mots surannés de notre ancien idiome.

<sup>(6)</sup> V. n. 1. L'histoire de cette édition est encore à faire, d'autant qu'il n'y a pas de nom d'éditeur scientifique et que la petite introduction n'est pas signée.

<sup>(7)</sup> Jules Michelet, *Histoire de France*, t. 6: *Louis XI et Charles le Téméraire*, Paris 1844, p. 382. Il en cite plusieurs passages.

Par ailleurs, Neuchâtel vivait alors des temps politiquement difficiles. Un compromis constitutionnel en fit à la fois une principauté prussienne et un canton suisse (1815-1848); puis un régime républicain s'installa à la faveur des révolutions européennes de 1848 et le canton compta sur la Suisse pour repousser les prétentions du roi de Prusse évincé<sup>(8)</sup>. Aussi les Neuchâtelois non royalistes et le nouveau régime virent-ils dans la *Chronique* et son esprit suisse si patent le monument de leur patriotisme; la production historique comme les manuels scolaires l'utilisèrent largement. Le principal auteur fictif, le chanoine Hugues de Pierre, fut statufié en 1873<sup>(9)</sup>. En 1884, la *Chronique* fut réimprimée aux frais de la Société d'Histoire et d'Archéologie du canton de Neuchâtel, qui y voyait une tâche patriotique<sup>(10)</sup>.

Célébrée à Neuchâtel, appréciée dans le reste de la Suisse et à l'étranger, la *Chronique* paraissait presque un classique de la fin du Moyen Âge, du moins aux yeux du grand public. Pourtant, le 25 octobre 1895, Arthur Piaget, jeune romaniste formé à Paris et désigné comme professeur de langue et littérature romanes à l'Académie de Neuchâtel<sup>(11)</sup>, choisit pour thème de sa leçon inaugurale de démontrer que la *Chronique* n'était qu'un pastiche du XVIII<sup>e</sup> siècle ou, si l'on préfère, que le résumé moderne et les extraits anciens avaient le même auteur<sup>(12)</sup>. Il déclencha ainsi un vrai séisme patriotique et culturel, dont témoigne la presse suisse

<sup>(8)</sup> V. David Jucker (et al.), «L'évolution politique de 1815 à 1914», dans *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 3, Hauterive 1993, pp. 18-63.

<sup>(9)</sup> Sa statue est placée contre la façade sud du Collège latin (Édouard Quartier-la-Tente, *Le canton de Neuchâtel*, 1<sup>re</sup> série: *Le district de Neuchâtel*, t. 2, Neuchâtel 1898, p. 210).

<sup>(10)</sup> L'édition reprend le texte, l'introduction et le titre de celle de 1839, tandis que la page de titre du volume – il regroupait plusieurs textes – porte *Chroniques des chanoines de Neuchâtel*; ce même titre, au singulier, a dès lors été adopté par les historiens pour parler du texte présenté par de Pury. Je renverrai à la pagination de cette édition, puisque c'est celle que le lexicographe Delboulle (v. n. 23) a dépouillée; il va de soi que Michelet (v. n. 7) renvoie lui à l'édition de 1839. Comme l'édition de 1839, celle de 1884 ne mentionne pas d'éditeur scientifique; elle parut à Neuchâtel, chez le libraire A.-G. Berthoud. L'indication *Berthoud* figure parfois chez Delboulle et chez les lexicographes qui s'en inspirent.

<sup>(11)</sup> Sur Arthur Piaget, v. Maurice de Tribolet, «Arthur Piaget (1865-1952): portrait intellectuel et moral du père de Jean Piaget», dans J.-M. Barrelet et A.-N. Perret-Clermont (dir.), Jean Piaget et Neuchâtel. L'apprenti et le savant, Lausanne 1996, pp. 39-50.

<sup>(12)</sup> Il tira de sa leçon un article, «La Chronique des Chanoines de Neuchâtel», qu'il publia dans le Musée Neuchâtelois, 33 (1896), pp. 77-92, 104-110 et 125-137.

du temps<sup>(13)</sup>. Toutefois, la démonstration de Piaget était impeccable<sup>(14)</sup> et les essais de réfutation ne donnèrent rien, d'autant que, parallèlement, l'historien suisse allemand Theodor von Liebenau était parvenu aux mêmes conclusions<sup>(15)</sup>.

Les deux recherches parurent en même temps. On peut penser à une course de vitesse entre les deux historiens, mais pas à un plagiat. Leurs recherches sont évidemment indépendantes; Piaget s'appuie avant tout sur des arguments philologiques, tandis que Liebenau relève les inconséquences historiques qui fourmillent dans la *Chronique*. Il n'y a pas même lieu de se demander auquel des deux auteurs revient le mérite d'avoir le premier dénoncé le faux; en effet, le soupçon était dans l'air, du moins chez les savants. Réagissant à la leçon de Piaget, le critique neuchâtelois Philippe Godet révéla qu'alors qu'il préparait son *Histoire littéraire de la Suisse française*, il avait été mis en garde – en vain... – par Aimé-L. Herminjard, éditeur de la *Correspondance des Réformateurs*, le meilleur et le plus connu des érudits de Suisse romande à la fin du XIXe siècle<sup>(16)</sup>.

Il ne restait qu'à identifier le faussaire: si les chanoines-chroniqueurs n'existaient pas, c'était donc Samuel de Pury qui les avait inventés. On ne parvint pourtant pas à y croire. Déjà, il avait fallu admettre qu'un magistrat pourtant bien connu, grave, à la plume lourde, avait pu si bien cacher le prosateur vif que révélait la partie moderne de la *Chronique*; mais comment croire qu'il était en plus un pasticheur inspiré? L'hésitation persista durant trente ans, avant qu'un autre érudit neuchâtelois, Jules Jeanjaquet, n'établisse que le faussaire était un neveu de Samuel de Pury, Abram (1724-1807)<sup>(17)</sup>. Conseiller d'État lui aussi, il apparaît pourtant presque comme un fac-

<sup>(13)</sup> V. comme exemple les articles cités aux notes 15 et 16.

<sup>(14)</sup> Elle fut aussitôt acceptée par les historiens, comme en témoigne le compte rendu de la *Revue historique*, 63 (1897), p. 239, et l'avertissement figurant dans *Les Sources de l'Histoire de France*, t. 5, Paris 1904, n° 4'779.

<sup>(15)</sup> Theodor von Liebenau, «Die Chronisten des Stiftes Neuchâtel», dans Katholische Schweizer-Blätter. Organ der Schweizerischen Gesellschaft für katholische Wissenschaft und Kunst, n. f., 11 (1895), p. 479-501. Cette revue paraissant par livraison trimestrielle, l'article de Liebenau sortit de presse – en janvier 1896, semble-t-il; v. l'article de Philippe Godet dans la Suisse libérale du 22 janvier 1896, p. 3 – après la leçon de Piaget et avant la parution de cette dernière dans le Musée Neuchâtelois.

<sup>(16)</sup> Gazette de Lausanne du 28 octobre 1895, p. 3.

<sup>(17)</sup> Jeanjaquet présenta ses conclusions dans une conférence en 1928 (*Musée Neu-châtelois*, n. s. 15, 1928, p. 219-220) et annonça une étude qu'il ne put mener à bien. Le texte de sa conférence a été publié après sa mort: Jules Jeanjaquet, «L'auteur de la *Chronique des chanoines* et des *Mémoires du chancelier de Montmollin*», dans *Musée Neuchâtelois*, n. s., 38, 1951, pp. 3-14 et 43-54.

tieux<sup>(18)</sup>. C'était un polémiste brillant, sans aucun doute un tempérament d'écrivain, qui plus est un ami de Rousseau<sup>(19)</sup>. Opposant demi-déclaré au régime prussien, qui l'exclut pendant plus de dix ans du Conseil d'État, il travaillait à faire entrer Neuchâtel dans la Confédération.

Dès lors, tout était clair. Le faussaire n'était plus improbable: il avait du talent, il était l'auteur prolifique de faux, de pastiches et de textes anonymes, il vivait dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, ce qui correspond mieux à son style que les environs de 1714. De plus, c'était tout de même un Pury, ce qui explique la présence de ce manuscrit dans les papiers de son auteur prétendu. On mesure ainsi l'habileté du faussaire, qui s'était caché non seulement derrière les chanoines de la fin du Moyen Âge, mais derrière son oncle, et qui, de surcroît, n'avait pas livré son texte à l'impression, mais l'avait laissé lire à certains auteurs, pour le diffuser à moindre risque. En effet, l'écrivain qui en publia les premiers extraits en 1778, Jérôme-Emmanuel Boyve, le fit dans un livre consacré à prouver historiquement l'«indigénat helvétique» de Neuchâtel; Abram de Pury avait donc communiqué son faux à quelqu'un qui s'apprêtait à défendre la même thèse que lui et avait exigé l'anonymat: Boyve n'eut la permission de nommer ni l'auteur présumé(20), ni son trop obligeant neveu(21).

Dès 1928, on pouvait ainsi conclure que la *Chronique des chanoines de Neuchâtel* était un faux, sans base ancienne, composé entre 1752, date de la mort de Samuel de Pury, et 1778, date de la parution du livre qui en cite des passages. Lorsqu'en 1935, pour les soixante-dix ans du grand

<sup>(18)</sup> Virgile Rossel, *Histoire littéraire de la Suisse romande*, Neuchâtel 1903, pp. 384-385, et Louis-Édouard Roulet, «Abraham Pury, militaire (1724-1807)», dans *Biographies neuchâteloises*, 1, Hauterive 1996, pp. 225-230.

<sup>(19)</sup> Frédéric S. Eigeldinger, «Des pierres dans mon jardin». Les années neuchâteloises de Jean-Jacques Rousseau et la crise de 1765, Genève 1992, pp. 116-127.

<sup>(20)</sup> Boyve, Recherches (v. n. 2), p. IV: Notre ancienne chronique canoniale, dont les morceaux les plus importans furent heureusement copiés avant l'incendie qui en 1714 consuma ce précieux manuscrit forme la seconde, et je puis dire la plus curieuse, des sources où j'ai puisé. Cette copie ou plutôt ces extraits furent faits par une main qui en garantit l'exactitude et qui, en outre, les orna de réflexions que l'on trouvera répandues çà et là dans cet ouvrage et dont l'expression et la profondeur, en découvrant peut-être leur auteur, me vengeront de la cruelle nécessité où l'on m'a mis de supprimer le juste tribut que je voulois rendre ici à la mémoire de ce magistrat respectable.

<sup>(21)</sup> Boyve, Recherches, pp. III-IV: C'est ici où je dois reconnaître les secours et l'encouragement que m'ont donné divers magistrats et patriotes, et les matériaux que quelques-uns d'entr'eux se sont empressés à me fournir. Que ne puis-je tracer ici des noms qui honoreraient mon ouvrage! Mais la modestie y met des obstacles qu'aucune de mes instances n'a pu vaincre.

romaniste qu'était devenu Piaget, on réimprima ses études d'histoire neuchâteloise, le jubilaire put reprendre son article de 1896 sans grands changements<sup>(22)</sup> et mentionner favorablement les recherches de Jeanjaquet qui avaient couronné les siennes.

\* \*

Le vocabulaire de la Chronique et la lexicographie de la fin du XIXe siècle

En 1895-1896, dans sa démonstration de la supercherie, Arthur Piaget s'appuya notamment sur une analyse linguistique de la *Chronique*. L'un de ses arguments les plus convaincants tenait au fait que ce texte pourtant court avait fourni en grand nombre des attestations de plus ancien emploi au *Dictionnaire général* de Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, en cours de parution depuis 1890. La *Chronique* avait ainsi offert des emplois d'un, voire de deux siècles plus anciens que ceux indiqués par le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile Littré. Achevé alors depuis vingt ans seulement, le *Littré* avait une partie historique solidement documentée, si bien qu'un texte de peu d'étendue comme la *Chronique* ne paraissait pas pouvoir le démentir sur tant de points.

Piaget constata que la *Chronique* avait été dépouillée par Achille Delboulle<sup>(23)</sup>, pour un ouvrage en préparation, qui aurait dû être un recueil alphabétique de notices historiques sur le vocabulaire français<sup>(24)</sup>; l'ouvrage ne parut pas, mais le manuscrit avait été mis à disposition des rédacteurs du *Dictionnaire général*, qui l'utilisèrent largement, en le citant: toutes les références à la *Chronique* dans le *Dictionnaire général*, sauf une, sont assorties de la précision «Delb(oulle), *Rec(ueil)*». De plus, au moment où Piaget écrivait, Delboulle venait de commencer à publier des *Notes lexicologiques* destinées à divulguer le matériel qu'il n'avait pas pu communiquer au *Dictionnaire général*<sup>(25)</sup>.

<sup>(22)</sup> Arthur Piaget, Pages d'Histoire neuchâteloise, réunies et publiées par la Société d'Histoire et d'Archéologie du Canton de Neuchâtel et le Musée neuchâtelois à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'auteur, Neuchâtel 1935, pp. 33-90.

<sup>(23)</sup> Érudit (1834-1905) dont on a réédité récemment (Slatkine, Genève 1969 et 1970) le Glossaire de la vallée d'Yères..., Le Havre 1876-1877, et Anacréon et les poèmes anacréontiques..., Le Havre 1891. Pour une esquisse biographique, v. Romania, 35 (1906), p. 149.

<sup>(24)</sup> Sans doute sur le modèle de ses *Matériaux pour servir à l'historique du français*, Paris 1880, présenté comme un complément à la partie historique du *Littré*.

<sup>(25)</sup> Il en fit paraître – toujours dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (désormais cité *RHLF*) – une quinzaine, couvrant les lettres A à F, du t. 1 (1894) au t. XII (1905); il expose ses motivations dans le t. 1, p. 178.

Pour les besoins de sa démonstration, Piaget avait presque tout vu: je n'ai pas retrouvé d'autres mots de la *Chronique* dans le *Dictionnaire général*. En revanche, il cite les *Notes* de Delboulle, mais, apparemment, n'a pas dépouillé celles qui étaient déjà parues. En ajoutant au matériel fourni au *Dictionnaire* celui que Delboulle publia directement, on peut rassembler dix-neuf mots issus de la *Chronique*.

\*

Mots de la Chronique des Chanoines de Neuchâtel figurant dans le Dictionnaire général et dans les Notes de Delboulle.

forme moderne	date et	réf. CC	date et	t réf $DG$	date et	réf. Notes
abject	1475	p. 38			1475	1, p. 179*
accort	1444	p. 22	1444	p. 23*		
arquebusade	1475	p. 36			1475	2, p. 261*
belliqueux	1475	p. 39			1475	4, p. 140*
commode	1475	p. 41	1475	p. 475*D		
comportement	1475	p. 35	1475	p. 483D		
délassement	1475	p. 43	1475	p. 668D		
dessein	1475	p. 45	$XV^e$	p. 714*D		
dispos	1465	p. 30	1465	p. 758D		
échappée	1475	p. 42	1475	p. 816**D		
s'échiner	1515	p. 127	1515	p. 821D		
embusqué	1475	p. 36	$XV^e$	p. 864*D		
encheviller	1425	p. 15	1425	p. 885D		
formidable	1475	p. 39	1475	p. 1097*D		
fracas	1475	p. 46	1475	p. 1110*D		
fracasser	1475	p. 48	1475	p. 1110*D		
gambader	1425	p. 15	1425	p. 1145**D		
instrumenter	1440	p. 17	1440	p. 1319D		
ligue	1425	p. 15	1425	p. 1405*D		

CC: Chronique des Chanoines, éd. 1884. Les dates indiquées sont celles des pseudofragments anciens insérés dans le texte moderne (v. p. 3).

DG: Dictionnaire général.

D: renvoi au Recueil de Delboulle.

\*: renvoi à la Chronique des Chanoines.

\*\*: mention de la Suisse romande.

Comme on le voit, les emprunts du *Dictionnaire général* – qui parut de 1890 à 1900 – s'arrêtent à la lettre L et ceux de Delboulle dans ses *Notes*, parues de 1894 à 1905, à la lettre C. Cette interruption doit être directement mise en rapport avec la démonstration de Piaget. En effet, formé à Paris, il y fit connaître sa recherche sans délai: un tiré à part avait rassemblé sa démonstration parue dans les livraisons de mars, avril et mai du *Musée Neuchâtelois* de 1896; or, son maître, Gaston Paris, en rendit

déjà compte dans la *Romania*<sup>(26)</sup> de la même année. Le compte rendu est très flatteur: visiblement, le grand médiéviste mit aussi rapidement que possible son autorité morale et scientifique au service de son élève, pris dans les polémiques neuchâteloises; le compte rendu ne vise le public français et non plus suisse que pour relever l'influence fâcheuse du faux sur le *Dictionnaire général*.

Hommes attentifs et scrupuleux, Delboulle et Thomas<sup>(27)</sup> en tirèrent les conséquences: après le mot *ligue*, qui figure dans un fascicule paru au début de 1896<sup>(28)</sup>, le *Dictionnaire général* ne cita plus d'exemples tirés de la *Chronique*. Delboulle fit de même dans ses *Notes*, après *belliqueux*, traité en 1897. Il opéra d'abord discrètement, puisqu'en 1899, il traita du mot *commode* sans faire allusion à la *Chronique*<sup>(29)</sup>, et donc sans chercher à corriger le *Dictionnaire général*, auquel il avait pourtant fourni une occurrence trompeuse; peu après, en 1902, il fit amende honorable à propos de *délassement*<sup>(30)</sup>.

Ainsi, le va-et-vient rapide des informations entre Neuchâtel et Paris paraissait en mesure d'interrompre la fortune lexicographique de la *Chronique des chanoines* dès 1896. Cette fortune était de toute façon restreinte, dans la mesure où Littré et ses devanciers avaient ignoré la *Chronique*. Elle avait été dépouillée par le seul Delboulle, au profit de ses *Notes* et du *Dictionnaire général*. Pour la fin du XIXe siècle, à ma connaissance, des mots tirés de la *Chronique* ne se trouvent que là et dans le complément au *Dictionnaire* de Frédéric Godefroy. Paru en 1897, après le décès de ce lexicographe, et remanié par son fils, le second volume de complément mentionne *commode* et *comportement* avec la date d'apparition qu'en donnait le *Dictionnaire général*, qui est d'ailleurs cité<sup>(31)</sup>.

Les *Notes* publiées par Delboulle et le *Dictionnaire général* sont les seuls points d'entrée du vocabulaire de la *Chronique*. En effet, si les maté-

<sup>(26)</sup> Il parut dans le dernier des quatre fascicules trimestriels de cette année-là: *Romania*, 25 (1896), p. 637.

<sup>(27)</sup> Thomas était alors seul responsable du Dictionnaire général.

<sup>(28)</sup> Ce fascicule est signalé dans la *Bibliographie de la France. Journal général de l'imprimerie et de la librairie*, 18, du 30 mai 1896, nº 4819.

<sup>(29)</sup> RHLF, 6 (1899), p. 463.

<sup>(30)</sup> RHLF, 9 (1902), p. 478: «Délassement... J'ai donné à tort dans le Dict. général un ex. de ce mot extrait d'un ouvrage (Chron. des chanoines de Neufchâtel) qui n'est qu'un pastiche de la langue du XVe s., comme l'a démontré M. Piaget».

<sup>(31)</sup> Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle..., t. 9, Paris 1897, pp. 134 et 141.

riaux restés manuscrits de Delboulle sont encore exploités, ils n'ont pour ainsi dire pas fourni d'autres mots tirés de la *Chronique*<sup>(32)</sup>, peut-être parce que le lexicographe, une fois détrompé, biffa dans ses notes certains au moins des exemples qui en provenaient<sup>(33)</sup>.

La Chronique n'a pas été dépouillée par un autre lexicographe; en effet, aucun de ses mots qui présenterait un intérêt linguistique certain, si on la jugeait authentique, ne se retrouve dans un quelconque dictionnaire, s'il ne figure pas dans les notes, publiées ou non, de Delboulle et, surtout, dans le Dictionnaire général. Sinon, bravement, canaille, mousquetade, superbement, risqueux ou bien encore pourtant oppositif dans une phrase affirmative<sup>(34)</sup> auraient certainement retenu l'attention. De plus, encore aujourd'hui, la seconde moitié de l'alphabet, épargnée par Delboulle et le Dictionnaire, ne semble pas contenir de mots tirés de la Chronique, signe qu'il n'y eut pas d'autres dépouillements.

En revanche, les mots repris par le *Dictionnaire général* ou les *Notes* de Delboulle sont passés dans ce qu'on peut appeler le trésor commun de la lexicographie moderne<sup>(35)</sup>. Des 19 mots qui avaient retenu l'attention à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, 18 se sont maintenus jusqu'à aujourd'hui; seul *ligue* a été rapidement supplanté par des occurrences plus anciennes, tandis que les autres ont été conservés par tous les instruments ou une partie d'entre eux.

\*

### Le vocabulaire de la Chronique et la lexicographie contemporaine

L'influence de cette chronique apocryphe se manifeste dans tous les domaines de la lexicographie, qu'elle soit «grand public» ou universitaire, française ou étrangère. Si l'on considère l'ensemble des corpus systématiques du vocabulaire français, parus depuis un siècle et qui donnent la date d'apparition des mots, on n'en trouverait pas un seul, je crois, qui ne contiendrait pas de matériaux provenant de la *Chronique des Chanoines*.

<sup>(32)</sup> Je n'ai trouvé qu'*assistance*, donné par Quemada I/1 – v. n. 42 –, p. 227, avec la date de 1440; l'occurrence ne paraît pas avoir été reprise par d'autres instruments.

<sup>(33)</sup> V. Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, ms 1928, p. 2991, nº 469, pour *instrumenter*, et la n. 70.

<sup>(34)</sup> Éd. de 1884, pp. 45, 40, 35, etc. Voir les remarques de Piaget – v. n. 22 –, pp. 63-68.

<sup>(35)</sup> Dans la réédition de son article, en 1935, Piaget avait déjà remarqué, p. 63, que le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Bloch et von Wartburg était tributaire de la *Chronique*, par l'entremise du *Dictionnaire général* et des papiers Delboulle.

Il ne suffirait pas de mettre lexicographes et usagers en garde contre ce faux. En effet, rares sont les instruments modernes qui y font référence assez clairement pour alerter un lecteur prévenu: le Trésor de la Langue française, le Dictionnaire du moyen français et le Grand Larousse de la Langue française sont les seuls à la mentionner explicitement et, encore, dans certains cas seulement(36). D'ordinaire, les références ne sont pas faites à la Chronique, mais au Dictionnaire général ou à Delboulle, voire à des instruments plus récents qui les ont repris. De plus, le Dictionnaire général a tiré certains mots de la Chronique sans indiquer sa source; il est alors impossible d'y remonter<sup>(37)</sup>. Par ailleurs, les pastiches sont disposés çà et là dans la Chronique, si bien que les mots qu'on en a tirés sont affublés de dates diverses: 1425, 1440, 1444, 1465, 1475 (les plus nombreux) et 1515. Cette variété des années d'attestation contribue certainement à égarer; on ne peut se douter que des mots donnés comme apparus à des dates différentes puissent provenir d'une seule et même source. C'est donc seulement en rassemblant tous les mots issus de ce faux qu'on lui ôtera son influence lexicographique.

Dénoncer la date traditionnelle d'apparition d'un mot sans la remplacer n'est pas d'un très grand profit; j'ai donc essayé de proposer une histoire sommaire de l'apparition des mots en cause, en m'appuyant sur les principaux dictionnaires de la langue française qui ont une dimension historique<sup>(38)</sup>, sur des dictionnaires anciens<sup>(39)</sup>, sur des lexiques du moyen français<sup>(40)</sup> ou du fran-

<sup>(36)</sup> Cf., p. ex., commode et l'exemple contraire de comportement (p. 19).

<sup>(37)</sup> TLF le dit parfois (v. dispos, p. 21).

<sup>(38)</sup> Albert Dauzat, Jean Dubois et Henri Mitterand, Dictionnaire étymologique et historique du français, Paris 1993 (cité DEHF); Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas, Dictionnaire général de la langue française, Paris 1890-1900 (cité DG; les nombreuses réimpressions sont sans changement); Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française, Paris 1992 (cité DHLF); Walther von Wartburg, Französisches etymologisches Wörterbuch: eine Darstellung des galloromanischen Sprachschatzes, Bâle dès 1928 (cité FEW); Grand Larousse de la Langue française, Paris 1971-1978 (cité GLLF). Trésor de la langue française: dictionnaire de la langue du XIXe et du XXe siècle (1789-1960), Paris 1971-1994 (cité TLF).

<sup>(39)</sup> Randle Cotgrave, A Dictionarie of the French and English tongues, Colombia 1950 (reproduction de l'édition de Londres, 1611), cité Cotgrave (1611); Robert Estienne, Dictionnaire françois-latin, Genève 1972 (reproduction de l'édition Paris 1549), cité Estienne (1549); Jean Nicot, Trésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne, Paris 1979 (reproduction de l'édition de 1606), cité Nicot (1606).

<sup>(40)</sup> Frédéric Godefroy, Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle..., Paris 1880-1902 (cité Godefroy); Algirdas Julien Greimas et Teresa Mary Keane, Dictionnaire du moyen français. La Renaissance, Paris 1992 (cité DMF).

çais du XVIe siècle<sup>(41)</sup>, sur des études lexicographiques<sup>(42)</sup> et sur les concordances disponibles<sup>(43)</sup>. Pour chaque mot, je commencerai par indiquer la fortune lexicographique de la *Chronique*, puis les autres dates proposées; enfin, j'indiquerai quelle est la plus ancienne occurrence vérifiable qu'on peut actuellement proposer.

ABJECT doit sa date de 1475 (Quemada, I/2, p. 20; TLF 1, p. 114) à la Chronique, via RHLF 1, p. 179 (réf. explicite aux deux dans Quemada et TLF). La date de 1420 (FEW 24, p. 33; DHLF, p. 3) vient probablement d'une simple erreur de copie de FEW, puisqu'il renvoie à RHLF, où il n'est question que de 1475 et de la Chronique.

Une occurrence plus ancienne est signalée par *TLF*, à la suite de Quemada I/2, p. 20, dans l'*Internelle consolacion*<sup>(44)</sup>, une traduction française de *l'Imitation de Jésus-Christ*, dont on connaît un manuscrit de 1468 (BN, ms. fr. 13 234, fol. 32r: *vil et abiect vermicel*) et des éditions un peu postérieures<sup>(45)</sup>.

L'adjectif *abject* est un «dérivé régressif» du substantif *abjection*, attesté dans la seconde moitié du XIVe siècle (v. l'analyse détaillée de

<sup>(41)</sup> Edmond Huguet, Dictionnaire de la langue française du seizième siècle, Paris 1925-1967, cité Huguet; Wilhelm Kesselring, Dictionnaire chronologique du vocabulaire français. Le XVIe siècle, Heidelberg 1981, cité Kesselring.

<sup>(42)</sup> Les principales sont T. E. Hope, Lexical Borrowing in the Romance Languages. A Critical Study of Italianisms in French and Gallicisms in Italian from 1100 to 1900, 2 vol., Oxford 1971 (cité Hope); Bernard Quemada, Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français. Datations et documents lexicographiques, vol. 1. A. 1<sup>re</sup> série, Besançon-Paris 1959 (cité Quemada I/1), vol. 2. B. 1<sup>re</sup> série, Besançon-Paris 1960 (cité Quemada I/2), vol. 3. C. 1<sup>re</sup> série, Besançon-Paris 1965 (cité Quemada I/3).

<sup>(43)</sup> Keith Cameron, Concordance des œuvres poétiques de Joachim du Bellay, Genève 1988 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 222); Roy E. Leake, Concordance des Essais de Montaigne, 2 vol., Genève 1981 (Travaux d'Humanisme et Renaissance, 187); J. E. G. Dixon et J. L. Dawson, Concordance des œuvres de François Rabelais, Genève 1992 (Travaux d'Humanisme et Renaissance 260; Études Rabelaisiennes, 26). Kanu Takahash, Concordance des Tragiques d'Agrippa d'Aubigné, Tokyo 1982.

<sup>(44)</sup> Il ne faut pas prêter attention au fait que, dans les instruments modernes, l'*Internelle consolacion* est devenue *Infernale consolation*...

<sup>(45)</sup> L'édition du XIX<sup>e</sup> siècle – Livre de l'Internelle consolacion, première version françoise de l'Imitation de Jésus-Christ, II/3, éd. Moland et d'Héricault, Paris 1856, p. 59 pour l'occurrence (Bibliothèque Elzévirienne, 38; Kraus reprint 1979) – s'appuie sur une édition de 1500 environ (Le livre intitullé Eternelle Consolation; Le Noir).

*TLF*), notamment dans la traduction par Jean Corbichon de l'encyclopédie de Barthélemy l'Anglais, datée de 1372 (BN, ms. fr. 16 993, fol. 192r). *Abject* semble apparaître en français vers le milieu du XVe siècle. Actuellement, la plus ancienne occurrence se trouve dans une traduction de Pierre Crapillet, à peine antérieure à 1460, date de la mort de son auteur<sup>(46)</sup>.

Cet adjectif semble avoir eu initialement le sens social ou spirituel de humble; avec le sens de moralement bas que lui donnait la Chronique, il ne paraît pas antérieur à la seconde moitié du XVIe siècle: il n'apparaît ni chez Rabelais, ni chez Du Bellay, mais est fréquent dans les Essais de Montaigne et se trouve dans les Tragiques. Il en va de même de la lexicographie ancienne: inconnu d'Estienne (1549) et même de Nicot (1606), qui connaissent le mot, le sens «moral» est mentionné par Cotgrave (1611). Toutefois, les significations de ce mot mériteraient encore d'être étudiées.

\*

ACCORT, adjectif signifiant *vif*, *intelligent*, doit sa date de 1444 (Hope p. 27; *GLLF* 1, p. 35, *DMF*, p. 6) à la *Chronique*, via *DG* (mentionné par Hope, *DMF* et *GLLF*).

La datation du milieu du XIVe siècle (*TLF* 1, p. 421; *DEHF*, p. 6; *DHLF*, p. 13) vient de *TLF*, qui cite l'*Entrée d'Espagne*. La mention est exacte, mais absurde, puisque le texte a été écrit en Italie par un Italien; bien que composée en français, l'*Entrée* ne peut pas être invoquée pour établir l'emprunt d'un mot à l'italien<sup>(47)</sup>.

Christine de Pisan est invoquée par FEW 24, p. 87, qui renvoie à Bartina H. Wind, Les mots italiens introduits en français au XVIe siècle. Cet auteur affirme bien que le mot est employé par Christine (48), mais en passant, sans renvoyer à une œuvre précise, ce qui ne permet pas, pour l'instant, de considérer comme établi qu'accort est attesté au début du XVe siècle; accort ne figure en tout cas pas dans les glossaires qui accompagnent les éditions des œuvres de Christine de Pisan et l'on peut même

<sup>(46)</sup> Pierre Crapillet..., Le «Cur Deus homo»... et le «De arrha animae»... traduits pour Philippe le Bon, éd. par Robert Bultot et Geneviève Hasenohr, Louvain 1984, p. 262.

<sup>(47)</sup> Antoine Thomas, L'Entrée d'Espagne, chanson de geste franco-italienne, Paris 1913, t. 1, p. XXXIII pour l'origine de l'auteur – Padoue – et v. 4 965 pour l'occurrence (Soc. des Anciens textes français).

<sup>(48)</sup> Réimpression, Utrecht 1973, p. 183.

se demander s'il n'y a pas eu confusion avec le substantif accord, fréquemment utilisé, qui s'orthographiait d'ordinaire accort.

Bien que nous n'en ayons pas d'attestation, le mot doit avoir été utilisé avant le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, puisque, vers 1560, Étienne Pasquier le considère comme un emprunt à l'italien déjà acceptable: *j'ay usé de propos deliberé en ce lieu de ce mot* accort, *qui est emprunté de l'Italien, aussi bien que* réussir, *mais le temps nous les a naturalisez*<sup>(49)</sup>. Toutefois, il n'entendait pas remonter très loin, puisqu'il précise ailleurs qu'il s'agissait d'un emprunt vieux de trente ou quarante ans<sup>(50)</sup>. *Accort* n'apparaît pas dans les œuvres de Rabelais et du Bellay; Ronsard, dès 1552, paraît l'un des premiers à l'employer<sup>(51)</sup>. Le mot se trouve aussi dans les *Nouvelles récréations et joyeux devis* de Bonaventure Des Périers, sans qu'on sache s'il faut l'attribuer à son auteur (mort avant 1544) ou au premier éditeur (1558), qui a remanié le texte<sup>(52)</sup>. Dès lors, *accort* est assez fréquent. Il est inconnu d'Estienne (1549), tandis que Nicot (1606) et Cotgrave (1611) l'ont.

\*

**ARQUEBUSADE** doit sa date de 1475 (Quemada I/1, p. 209; Hope, p. 156; *GLLF* 1, p. 246; *TLF* 3, p. 527; *DHLF*, p. 115, *DEHF* 42) à la *Chronique* (mentionnée par Quemada et *GLLF* et, allusivement, par *DEHF*), via *RHLF* 2, p. 261 (réf. aux deux dans *TLF*).

En fait, arquebusade paraît être un mot du milieu du XVIe siècle. Inconnu d'Estienne (1549), qui mentionne pourtant les doublets haquebute/harquebuze et haquebutiers/harquebuziers, il est cité comme «mot nouveau» en 1572<sup>(53)</sup> et figure dans Nicot (1606) et dans Cotgrave (1611). Alors que Rabelais ignore ce mot, tout en en utilisant d'autres de cette famille, il est fréquent chez Montaigne. Le plus ancien exemple connu, signalé par Huguet, est dans une traduction de Dioscoride, parue en

<sup>(49)</sup> Estienne Pasquier, Choix de lettres sur la Littérature, la Langue et la Traduction, éd. D. Thickett, Genève 1956, p. 90 (lettre 2, 12). V. aussi Michel Glatigny, Le vocabulaire galant dans les «Amours» de Ronsard, Lille 1976, t. 1, pp. 84-85.

<sup>(50)</sup> Les Recherches de la France, l. VIII, chap. 3, dans Œuvres complètes, t. 1, Amsterdam/Trévoux 1723, col. 763. Il est difficile de dater cette partie des Recherches. Elle paraît avoir été écrite entre 1565 et 1574; elle a été publiée en 1596 (Etienne Pasquier et ses Recherches de la France, Paris 1991, pp. 20 et 149).

<sup>(51)</sup> V. Quemada, I/1, p. 40, qui s'appuie sur Romania, 65 (1939), p. 164.

<sup>(52)</sup> Nouvelle 51, éd. Krystyna Kasprzyk, Paris 1980, p. 203.

<sup>(53)</sup> Glatigny, Le vocabulaire galant (v. n. 49) t. 1, p. 85.

1559<sup>(54)</sup>. Cette date a été reprise par *FEW*, 16, p. 127, pour la première apparition du mot.

On s'est demandé si arquebusade était un calque de l'italien archibusata ou le dérivé d'autres mots français de la famille d'arquebuse. Les auteurs ont d'ordinaire choisi la seconde hypothèse, d'une part à cause de l'occurrence d'arquebusade fournie par la Chronique, en apparence très ancienne, d'autre part à cause de l'histoire d'arquebuse et de ses dérivés<sup>(55)</sup>. On fait remonter au XVe siècle déjà l'italianisation de ce mot d'origine germanique, hacquebuche devenant arquebuse et hacquebutier, arquebusier. Les occurrences les plus anciennes qu'on allègue pour arquebuse ont même permis de soutenir que le mot français est l'ancêtre du mot italien archibugio<sup>(56)</sup>.

Pour l'essentiel, les formes en -r les plus anciennes ont été rassemblées au milieu du XIXe siècle par l'archéologue Victor  $Gay^{(57)}$ ; elles ont été reprises, classées et complétées, mais non vérifiées, par Paul Barbier<sup>(58)</sup> et, à sa suite, par FEW et l'ensemble des instruments modernes.

- arquebuche de 1474 (FEW, qui précise que le mot vient de Dijon): il n'y a rien de tel dans les publications de Garnier sur l'artillerie à Dijon et en Bourgogne<sup>(59)</sup>, comme dans les instruments généralement utilisés par FEW; d'ailleurs, cette assertion n'a pas empêché toute la tradition lexicographique de retenir la date de 1475 comme première attestation du

<sup>(54)</sup> Les six livres de Pedacion Dioscoride d'Anazarbe de la matière médicinale, translatez de latin en françois, Lyon (Thibault Payan) 1559, p. 129: avec un grand rumeur et de voix et de tabourins et force harquebuzades. Le traducteur, Martin Mathée – son nom figure après la dédicace –, emploie ce mot dans son commentaire, à propos de la chasse au thon en Italie.

<sup>(55)</sup> Hope, p. 156.

<sup>(56)</sup> Max Pfister, «Les éléments français dans le *LEI it.* archibugio», dans Georges Kleiber et Martin Riegel (éd.), *Les formes du sens: Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Louvain-la-Neuve, 1997 (Champs linguistiques), pp. 303-310, spécialement p. 308.

<sup>(57)</sup> Victor Gay, Glossaire archéologique, t. 1, Paris 1887, p. 73.

<sup>(58) «</sup>Miscellanea Lexicographica VIII – Etymological and lexicographical notes on the French Language and on the Romance Dialects of France», dans *Proceedings of the Leeds philosophical and literary Society*. Literary and historical section, II/1, 1928-1932, pp. 377-381.

<sup>(59)</sup> Pour l'étude de 1863, v. n. 61. Dans l'autre étude de Joseph Garnier, L'artillerie des ducs de Bourgogne d'après les documents conservés aux Archives de la Côte d'Or, Paris 1895, on trouve des mentions d'arquebuses datées de cette année 1474, mais elles se présentent sous la forme hacquebuches (p. 80, de 1474, et p. 85 de 1474-1475).

- mot. FEW a sans doute mal combiné des informations fournies par Barbier<sup>(60)</sup>et par Garnier<sup>(61)</sup>.
- arquebuse de 1475 (Gay, Barbier, FEW, TLF), avec renvoi au livre d'Alexandre de La Fons-Mélicocq, De l'artillerie de la ville de Lille aux XIVe, XVe et XVIe siècles, Lille 1854, p. 27; on n'y trouve pas une édition de sources, mais une étude des mentions d'arquebuses dans les comptes municipaux. Tantôt, dans son commentaire, La Fons imprime en italiques le mot tel qu'il apparaît dans sa source (hacquebuste, hacquebute, haquebuche, etc.; formes qu'on retrouve aussi dans Gay, Barbier, FEW, TLF); tantôt, il utilise la forme actuelle arquebuse, qu'il imprime évidemment en caractères ordinaires. C'est le cas auquel renvoie Gay et l'on peut suivre la transformation abusive de la phrase de La Fons en citation: Delebarre venait de fournir aussi une autre arquebuse de fer, au prix de IIII l., XVI s. devient Au même, pour une arquebuse de fer 4 l. 16 s. Ensuite, Barbier, suivi par TLF, supprime l'accentuation par souci d'authenticité: Au meme, pour une arquebuse de fer 4 l. 16 s. Cette occurrence doit donc être abandonnée.
- arquebuche de 1478 (TLF, à la suite de Godefroy, Complément, t. 8, p. 188, qui renvoie aux Archives municipales de Dijon, affaires militaires, comptes de l'artillerie H; la cote actuelle est H 109). Godefroy a lu arquebuches (une grande verge de fer pour charger les arquebuches de la tour) là où il y avait acquebuches et le document est de 1492 (v. Garnier, L'artillerie de la commune de Dijon, p. 35: 1492. Achat, moyennant 6 blancs d'une grande verge de fer pour charger les acquebuches de la tour de la porte neuve).
- harquebuche de 1478 (Gay, Barbier, FEW, TLF), avec un renvoi à Garnier, L'artillerie de la commune de Dijon, p. 34; on trouve bien dans Garnier la citation reprise par Gay (puis partiellement par Barbier), à la réserve de l'orthographe du mot qui nous importe; la forme harquebuches est une mauvaise lecture de Gay: Garnier avait imprimé payé à Perrenot Poinsart, maréchal, au prix de 3 f. chaque, douze hacquebuches, dont 6 à manches de fer et les autres à manches de bois.

<sup>(60)</sup> La phrase de Barbier it becomes clear that the portable firearm called «arque-buse» was known in N. E. France (in the dominions of the Duke of Burgundy) in 1474 at the latest a sans doute été interprétée comme ayant une portée linguistique et non pas historique.

<sup>(61)</sup> Joseph Garnier, L'artillerie de la commune de Dijon d'après les documents conservés dans ses archives, Dijon 1863, p. 34, emploie cette forme en évoquant un document: L'«arquebuche» de fer emmanchée de bois apparaît pour la première fois dans nos documents au mois de juin 1477, mais ce n'était pas l'orthographe utilisée dans sa source: douze grosses acquebuches de fer emmanchees (!) de bois (Archives municipales de Dijon, H 109).

- arquebuse de 1491 (Gay, Barbier, FEW); l'occurrence de 1491 est donnée avec la même référence à La Fons que celle de 1475 et ne vaut pas mieux. Le texte de La Fons, où le mot arquebuse ne figure même pas, a été abusivement transformé en citation<sup>(62)</sup>.
- harquebuse de 1497 (Barbier, FEW): Barbier renvoie aux Mémoires de Guillaume de Villeneuve, reproduites par J. A. C. Buchon, Mémoires sur les règnes de Louis XI et Charles VIII (Choix de chroniques et mémoires sur l'Histoire de France, 7. Panthéon littéraire), Paris 1876, p. 275, mais le texte n'est connu que par le Thesaurus novus anecdotorum, de Martène et Durand, t. 3, Paris 1717 (col. 1515 pour notre mot). Buchon, comme tous les éditeurs, reprend Martène et Durand, dont l'édition n'a pas grande valeur linguistique.

L'examen de toutes les occurrences d'arquebuse signalées pour le XVe siècle ne révèle aucune forme réellement italianisée. L'histoire de ce mot reste donc à faire avec de nouveaux matériaux; toutefois, à moins que les formes alléguées pour l'italien dès 1479 (archebuso, arcobuso, archibuso)<sup>(63)</sup> se révèlent d'aussi mauvaise qualité que les françaises, ce qui est peu vraisemblable, on peut pratiquement exclure une influence de la France sur l'Italie. La thèse inverse se vérifiera certainement et il s'agira sans doute même d'une italianisation tardive. Rabelais en témoignerait, lui qui emploie indifféremment les formes anciennes et les formes italianisées. De ces dernières, le Gargantua de 1534 fournit, avec arquebuze<sup>(64)</sup>, la plus ancienne occurrence vérifiée. On trouvera sans doute des attestations plus anciennes<sup>(65)</sup>, mais pas de beaucoup, d'autant qu'en 1585, Noël du Fail, campant le décor du «temps du grand roy François», place «sur la cheminée, trois hacquebutes» et ajoute «c'est pitié, il faut à ceste heure dire harquebuses»<sup>(66)</sup>. Son témoignage est d'autant plus intéressant qu'il est le fait d'un homme âgé<sup>(67)</sup>.

<sup>(62)</sup> La phrase de La Fons, En 1491, les cinquante que fournit Jehan de Cuppre, Me fèvre à Malines, sont payées deux cents livres, devient chez Gay A Jehan Cuppre, mtre fevre à Malines pour 50 arquebuses 200 l. On retrouve la «citation» de Gay chez Barbier qui, à son habitude, a supprimé l'accentuation.

<sup>(63)</sup> Pfister (v. n. 56), pp. 303-304.

<sup>(64)</sup> Au chap. 53 (éd. Calder-Screech, Genève 1970, p. 295).

<sup>(65)</sup> Toutefois le *«harquebus*, ca 1500» de *FEW* 16, 127a doit résulter d'une simple coquille («ca 1500» pour «ca 1550», si l'on en juge par Barbier, p. 378: *«harquebus* and *arquebus* are not known to me before the second half of the XVIth century».

<sup>(66)</sup> Contes et discours d'Eutrapel, éd. C. Hippeau, t. 2, Paris 1875, p. 39; cette édition reprend le texte de la première, celle de 1585.

<sup>(67)</sup> Bien que mort en 1591, il a largement connu l'époque de François I<sup>er</sup>, puisque sa première œuvre publiée est de 1547; v. Catherine Magnien-Simonin (dir.), *Noël du Faïl, écrivain*, Paris 1991, notamment pp. 7 et 36.

A juger de sa forme, si proche de l'italien, et de la date tardive de son apparition – plusieurs dizaines d'années après l'italianisation de cette famille de mot –, arquebusade est un décalque d'archibusata. Certes, le mot italien ne paraît pas beaucoup plus ancien<sup>(68)</sup>, mais l'élément décisif est l'absence d'un doublet archaïque, comme l'était hacquebute pour arquebuse ou hacquebutier pour arquebusier; on ne peut toutefois pas exclure qu'arquebusade ait été formé directement en français par analogie avec des mots comme mousquetade, canonnade, etc. Quoi qu'il en soit, il s'agit de toute façon d'un mot tardif, tributaire de l'italianisation de sa famille.

\*

**BELLIQUEUX** doit sa date de 1475 ou av. 1475 (Quemada I/2, p. 73; *TLF* 4, p. 373; *DMF*, p. 61; *DHLF*, p. 205) à la *Chronique* (mentionnée par *DMF* avec citation), via *RHLF* 4, p. 140 (réf. aux deux dans *TLF*). Le mot n'est pas traité dans *FEW*.

La date de 1468 (Quemada I/2, p. 73; *GLLF* 1, p. 410; *DEHF*, p. 75), avec référence à Chastellain, provient d'un autre exemple donné par *RHLF*; elle est correcte, puisque le passage allégué, tiré de l'*Exposition sur vérité mal prise*, publié par Kervyn de Lettenhove, *Oeuvres de Georges Chastellain*, t. 6, Bruxelles 1864, p. 366, est fidèle au manuscrit (Bruxelles, Bibliothèque royale, ms 11 101, fol. 105r: *la nacion de deca a ung prince belliqueux*). L'œuvre de Chastellain ne peut être datée aussi précisément, mais elle est bien des années 1460<sup>(69)</sup>.

Quemada I/2, p. 73, signale une occurrence tirée par Delboulle (Papiers manuscrits) du *Miroir historial* de Jean de Vignay – une traduction de Vincent de Beauvais –, 25, 9 (de l'édition de 1531), avec la date de 1327, mais suggère avec raison d'en vérifier la pertinence et renvoie à Christine Knowles, «Jean de Vignay, un traducteur du XIVe siècle», dans *Romania*, 75 (1954), p. 362. L'édition utilisée, celle de 1531, reprend celle de 1495-1496; or, le premier éditeur ne disposait que d'un manuscrit mutilé de Jean de Vignay et l'a complété avec des traductions de fortune. Le passage allégué fait partie des compléments de la fin du XVe siècle.

Attesté ainsi dès les années 1460, le mot se trouve dans Estienne (1549), mais reste rare durant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, où on lui préfère notamment *belliqueur*. Il figure chez Nicot (1606) et Cotgrave (1611).

<sup>(68)</sup> Selon les témoignages rassemblés par Pfister (v. n. 56), p. 307, le mot apparaît «avant 1558».

<sup>(69)</sup> Susanna Bliggenstorfer (éd.), Georges Chastelain, Le Temple de Bocace, Berne 1988, pp. \*13-\*15.

**COMMODE**, adjectif, doit sa date de 1475 (FEW 2/2, p. 957; Quemada I/3, p. 238; TLF 5, p. 1131; GLLF 2, p. 813; DMF, p. 128; DHLF, p. 455; DEHF, p. 169) à la *Chronique*, directement via Delboulle (mention explicite des deux dans Quemada<sup>(70)</sup> et TLF; TLF reprend la citation que faisait Quemada; mention de Delboulle dans DMF, DEHF), ou via Delboulle dans le DG (mentionné par GLLF).

La plus ancienne occurrence dont nous disposions actuellement est fournie par la traduction d'Appien par Claude de Seyssel<sup>(71)</sup>. Le mot figure dans la première édition (Appian Alexandrin, historien grec, *Des Guerres des Romains*, Lyon 1544, p. 79) et déjà dans le manuscrit de l'œuvre (BN, ms. fr. 713, fol. 93r); comme cette traduction a été réalisée vers 1507, on peut retenir cette date comme première occurrence. *Commode* apparaît souvent chez Rabelais, dès le *Pantagruel* de 1532, et figure dans Estienne (1549). Il est également chez Nicot (1606) et Cotgrave (1611).

\*

**COMPORTEMENT** doit sa date de 1475 (*FEW* 2/2, p. 987; *GLLF* 2, p. 238; *DEHF*, p. 171) à la *Chronique*, via Delboulle (cité par *DEHF*), dans le *DG* (cité par *GLLF*).

La datation «deuxième moitié XVe s.» (*TLF* 5, p. 1189; *DHLF*, p. 460) s'appuie sur Jules Quicherat, *Les vers de maître Henri Baude, poète du XVe siècle*, Paris 1856, p. 79, cité par *TLF*; la référence est exacte, mais le mot *comportement* se trouve seulement dans le titre d'un poème: *Ballade en dialogue sur le mauvais comportement de la court*. Si les trois premiers mots figurent bien dans le manuscrit du poème (BN, ms. fr. 1716, fol. 60r: *Ballade en dyalogue*)<sup>(72)</sup>, la suite est une glose de Quicherat, comme l'indique – assez mal... – l'emploi d'un autre module typographique<sup>(73)</sup>.

Le mot ne paraît pas exister avant le dernier quart du XVIe siècle; il n'est pas employé dans les œuvres de Rabelais, du Bellay et dans les

<sup>(70)</sup> Quemada indique que l'exemple est biffé dans le manuscrit de Delboulle.

<sup>(71)</sup> Pour la date et les circonstances du travail de Seyssel, ainsi que les références relatives aux manuscrits et à l'édition imprimée, v. Paul Chavy, «Les traductions humanistes de Claude de Seyssel», dans *L'Humanisme français au début de la Renaissance* (14° colloque de Tours), Paris 1973, pp. 361-376. L'occurrence a été signalée par Delboulle dans *RHLF*, 6 (1899), p. 463.

<sup>(72)</sup> Sur les manuscrits qui nous ont conservé des pièces de Baude, v. Annette Scoumanne (éd.), Henri Baude, *Dictz moraux pour faire tapisserie*, Genève-Paris 1959, pp. 17-18 et 24.

<sup>(73)</sup> Quicherat a utilisé la forme archaïque *court*, plutôt que *cour*, parce que le mot figure ainsi dans la pièce.

Essais. Jean-Antoine de Baïf l'utilise dans le second livre des Mimes (v. 2 933), paru en 1581, et en offre actuellement la première occurrence sûre<sup>(74)</sup>. La lexicographie va dans le même sens: inconnu d'Estienne (1549) et de Nicot (1606), *comportement* figure dans Cotgrave (1611).

\*

**DÉLASSEMENT** doit sa date de 1475 (*DHLF*, p. 1107; *GLLF* 2, p. 1185; *DEHF*, p. 423) à la *Chronique*, via *DG* (cité par *GLLF*), alors que dans *RHLF* 9, p. 478, Delboulle retire cet exemple donné à *DG*.

TLF 6, p. 1016 propose av. 1630, en citant Agrippa d'Aubigné, mort cette année-là, suivant ainsi RHLF qu'il cite. FEW 5, pp. 195-196, renvoie à RHLF et donne XVIe siècle comme datation, c'est-à-dire le siècle de naissance d'Agrippa d'Aubigné. Le mot figure effectivement dans une œuvre restée manuscrite d'Aubigné – ce qui justifie l'imprécision de la datation –, Le Caducée ou l'Ange de la paix<sup>(75)</sup>. Le texte serait de 1612 environ<sup>(76)</sup>.

Le mot ne figure ni dans Estienne (1549), ni dans Nicot (1606), ni dans Cotgrave (1611). Furetière (1690) l'a. *Délassement* apparaît comme un dérivé tardif de *délasser*; le verbe, en effet, est déjà attesté vers 1460, dans *Les lunettes des Princes*, de Jean Meschinot<sup>(77)</sup>. Il n'est toutefois pas aussi ancien qu'on le dit communément (*TLF*, *DHLF*, etc.), en renvoyant aux *Miracles de Notre-Dame*; dans l'exemple invoqué et daté de 1377 (Gaston Paris et Ulysse Robert, *Miracles de Notre-Dame*, 6, Paris 1881, p. 192, v. 647-650: *E! doulce vierge, qui delasses et sequeurs... de l'anemi et de ses las*), il s'agit de *délacer* et *lacs*<sup>(78)</sup>.

\*

**DESSEIN** n'a pas reçu la date de 1475 donnée par la *Chronique*, mais la datation «XV° siècle» (FEW 3, p. 53; Hope, p. 36; GLLF 2, p. 1266;

<sup>(74)</sup> En même temps qu'à du Baïf, Huguet renvoyait au *Traité de la Réformation de la Justice* du chancelier de L'Hospital († 1573), publié dans ses *Oeuvres complètes*, Paris 1826 (Slatkine 1968), t. 5, p. 51; toutefois, l'œuvre a été abusivement attribuée au chancelier et la rédaction en est du XVIIe siècle, comme l'a montré Sylvia Neely, «Michel de L'Hospital and the *Traité de la Réformation de la Justice*: a case of Misattribution», dans *French historical studies*, 14 (1985), pp. 339-366.

<sup>(75)</sup> Œuvres complètes (éd. Réaume et Caussade), t. 2, Paris 1877, p. 86. Le mot figure dans le manuscrit sous la forme déslassement (BPU, Genève, ms. Tronchin 160, fol. 24v).

<sup>(76)</sup> Jean-Raymond Fanlo (éd.), Les Tragiques, t. 1, Paris 1995, p. 738.

<sup>(77)</sup> Christine Martineau-Genieys, Édition des Lunettes des Princes de Jean Meschinot, Genève 1972, p. 88, v. 1943.

<sup>(78)</sup> L'erreur remonte à Delboulle dans *RHLF* 9, p. 478; ce lexicographe a également signalé l'occurrence, correcte celle-ci, de Meschinot.

DEHF, p. 218; DHLF, p. 588) en provient, puisque la référence est explicite dans TLF 7, p. 20 (qui précise via DG) et GLLF, allusive dans DEHF, p. 218. L'absence de date précise remonte à DG.

La datation «milieu XIIIe siècle» (*DMF*, p. 199, qui n'indique pas de sources) vient certainement de Quemada, II/4, p. 82, qui cite Léon Le Grand, *Les Statuts d'Hôtels-Dieu et de léproseries, recueil de textes du XIIe au XIVe siècle*, Paris 1901, p. 145, avec la datation «vers 1265». La référence est exacte, mais, le texte allégué n'ayant aucune valeur linguistique<sup>(79)</sup>, l'exemple doit être abandonné, comme l'indique *TLF*.

En fait, le mot dessein n'existe pas avant le XVIIe siècle; au siècle précédent, il n'est qu'une variante orthographique de dessin, mot qui a les sens aujourd'hui répartis entre dessin et dessein. Dessin/dessein doit s'être imposé rapidement dans la première moitié du XVIe siècle, avec la double signification d'esquisse et de projet; le mot italien disegno, au moment de son emprunt par le français, avait d'ailleurs ces deux sens.

Dessiner au sens de tracer, esquisser et dessin sont attestés dès 1529<sup>(80)</sup> dans le Champ Fleury<sup>(81)</sup>. On trouve dessin au sens de projet dans la Délie de Scève (96.6), de 1544. Ce dernier sens n'apparaît pas chez Rabelais, sauf dans le Cinquième livre; il est en revanche fréquent chez du Bellay et Montaigne. Estienne (1549), sous desing, ne connaît que le sens ébauche, esquisse; Nicot (1606) et Cotgrave (1611) donnent aussi le sens projet.

\*

**DISPOS** doit sa date de 1465 (*FEW* 3, p. 98; *TLF* 7, p. 292; Hope, p. 186; *DEHF*, p. 227; *GLLF* 2, p. 1357; *DMF*, p. 209; *DHLF*, p. 613) à la *Chronique*, via Delboulle (Hope; *DEHF*; *DMF*) dans *DG* (*GLLF*). Comme *DG* ne précise pas la source de Delboulle, l'occurrence était invérifiable, ce que signale *TLF*.

On trouve il fust à sciences dispost dans une œuvre de Christine de Pisan, datant de 1404, Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy

<sup>(79)</sup> Il s'agit des statuts de l'Hôtel-Dieu de Pontoise, dont l'éditeur précise (p. 128): la copie du XVIII<sup>e</sup> siècle, qui est seule connue aujourd'hui, représente bien le texte du XIII<sup>e</sup> siècle, tout en rajeunissant souvent le style...

<sup>(80)</sup> Quelques instruments donnent sans raison apparente comme date d'apparition du mot *dessin* «début du XVe siècle» (*GLLF*, 3, p. 1267) ou «depuis 1430» (*FEW* 3, p. 53), mais la plupart indiquent correctement «XVIe siècle» ou, plus précisément encore, renvoient à Tory (*TLF* par exemple).

<sup>(81)</sup> Geofroy Tory, *Champ Fleury ou l'Art et science de la proportion des lettres* (facsimilé de l'édition de 1529), Paris 1931, fol. 12r, 41r, 60v, etc.; ces occurrences ont été signalées par Delboulle, *RHLF*, 10 (1903), p. 320.

Charles  $V^{(82)}$ . L'attestation est isolée; on ne retrouve pas ce mot pendant plus d'un siècle, ce qui fait penser à un italianisme propre à Christine, elle-même de famille italienne.

Le mot réapparaît, semble-t-il, durant le second tiers du XVIe siècle. On le lit chez Nicolas de Troyes, dans le *Grand Parangon des nouvelles nouvelles*, dont le manuscrit, sans doute autographe, a été écrit entre 1535 et 1537<sup>(83)</sup>. Il n'apparaît pas chez Rabelais, sauf dans le *Cinquième livre*; fréquent chez du Bellay, rare chez Ronsard et Montaigne, inconnu d'Estienne (1549), il est dans Cotgrave (1611). Dans Nicot (1606), il ne figure pas comme mot-vedette, mais est employé dans la définition de *gorme* et de *haitier*.

\*

ÉCHAPPÉE, substantif féminin, doit sa date de 1475 (GLLF 2, p. 1454; TLF 7, p. 627; DEHF, p. 240; DHLF, p. 647) à la Chronique (mentionnée dans GLLF), via Delboulle dans le DG, selon TLF, via DG selon GLLF et DEHF. TLF et DHLF parlent de texte suisse romand.

FEW 3, p. 269, ne propose pas de date d'apparition pour ce mot. La date de 1490 est donnée par *DMF*, p. 248, à la suite de *TLF* ou du *Complément* de Godefroy, t. 9, p. 511; le mot figure dans un poème publié pour la première fois cette année-là: Yves Le Hir (éd.), Martial d'Auvergne, *Matines de la Vierge*, Genève 1970, p. 33, v. 1111 (Textes littéraires français).

En réalité, le mot échappée – peu étudié jusqu'à présent – est nettement plus ancien; ainsi, il est déjà attesté en 1456 dans un mystère<sup>(84)</sup> et, surtout, le complément de Godefroy signalait qu'un passage de l'*Agravain*. – c'est-à-dire du *Lancelot*<sup>(85)</sup> – contenait l'expression par eschapees (équivalent de notre à la dérobée)<sup>(86)</sup>; la lecture était exacte et le manuscrit cité

<sup>(82)</sup> Éd. S. Solente, t. 1, Paris 1936, p. 31; c'est bien la leçon du manuscrit contemporain choisi par l'éditrice, BN, ms fr. 10 153, fol. 8v.

<sup>(83)</sup> Le mot figure dans les nouvelles 111 et 122 (éd. de Krystina Kasprzyk, Paris 1970, pp. 224 et 234), les deux fois au féminin (*disposte*).

<sup>(84)</sup> Le Mystère de la Résurrection, Angers 1456, éd. Pierre Servet, t. 1, Genève 1993, v. 5'170.

<sup>(85)</sup> L'Agravain est le nom traditionnel d'une partie du Lancelot; v. Ferdinand Lot, Étude sur le Lancelot en prose, Paris 1918, pp. 11-12.

<sup>(86)</sup> Brouillée à l'impression, la référence de Godefroy, Complément, t. 9, p. 511 (Rom. d'Agrav., B. N. fol. 333r) doit se lire B. N., ms. fr. 333, fol. 53v, col. b, l. 41-46: il se desfent si bien qu'il n'i a celui qui de lui osast aprocher, fors par eschapees. Je remercie vivement Luc Ferrier (Paris), qui a bien voulu rechercher ce passage.

est du XIVe siècle<sup>(87)</sup>. L'étude de la tradition manuscrite montre que ce mot existait déjà au XIIIe siècle<sup>(88)</sup>.

**ÉCHINER**, avec le sens de *rompre le dos*, *mettre à mal, battre*, doit sa date de 1515 (*FEW* 17, p. 113; Kesselring, p. 44; *GLLF* 2, p. 1461; *DEHF*, p. 241) à la *Chronique* via *DG* (cité par Kesselring et *DEHF*).

La date de 1225 (TLF 7, p. 646, R 1, p. 650) provient de l'Histoire de Guillaume le Maréchal (P. Meyer, éd., t. 1, Paris 1891), v. 8074. La date est correcte (selon l'éditeur, le texte a été achevé en 1226: v. t. 3, Paris 1901, p. VII-IX): entretant ouvra couvetise/ qui toz autres vices atise/ qui tant par est oscure et orbe/ que les suens eschine e essorbe/ e lor tout onor e saveir.

L'histoire du mot français est encore à faire, parce qu'on ne sait pas si échiner et échigner (se moquer, grincer des dents, critiquer) sont deux mots d'origine différente ou de simples variantes. Quoi qu'il en soit, échiner au sens de rompre le dos, mettre à mal, construit comme éreinter, est ancien et assez courant pour avoir été relatinisé: Ducange, t. 3, Niort 1884, p. 301, signale eschinare dans un exemple de 1364, avec ce sens. On le trouve dans Estienne (1549), Nicot (1606) et Cotgrave (1611).

\*

EMBUSQUÉ n'a pas reçu la date de 1475 donnée par la *Chronique*, mais la datation «XVe siècle» (FEW 15/2, pp. 29-30; Hope, p. 37; TLF 7, p. 918; GLLF 2, p. 1556; DEHF, p. 106; DMF, p. 224; DHLF, p. 678) en provient, via Delboulle dans le DG (réf. à Delboulle dans Hope et DEHF); en effet, la référence à la *Chronique* est explicite dans TLF, DMF et GLLF (qui mentionne aussi DG). L'absence de date précise remonte à DG.

FEW 1, p. 649, date le mot du XIIIe siècle, ce qui renvoie aux formes picardes du vieux mot embuscher. Cette origine, qui serait sans doute linguistiquement correcte, est historiquement douteuse; le mot embusqué (comme embuscade à la place d'embûche) doit être une italianisation, bien plus tardive, et c'est à cette interprétation qu'en est venu FEW 15/2, pp. 29-30. Toutefois, la question de l'italianisation de la famille est diffi-

<sup>(87)</sup> Alexandre Micha, «Les manuscrits du Lancelot en prose», dans *Romania*, 81 (1960), p. 161.

<sup>(88)</sup> Le passage correspond à Lancelot 83, 22, de l'édition Micha, t. 4, Genève 1979, p. 299, où figure par hapées (pour ce mot, v. Tobler-Lommatzsch 4, 893). La variante par eschappées ne se trouve pas dans l'apparat critique de l'édition Micha; en revanche, elle figure dans celui de Sommer, The vulgate version on the Arthurian Romances, t. 5, Washington 1912, p. 155, comme leçon du ms. Londres, BM Royal 20 B VIII, que Micha date du XIIIe siècle: Alexandre Micha, «Les manuscrits du Lancelot en prose», dans Romania, 84 (1963), p. 57.

cile à traiter, dans la mesure où les textes allégués ont souvent été modernisés ou sont douteux. Pour le XVe siècle, la seule occurrence d'embusquer est celle de la Chronique, comme le relève FEW. Quant à embuscade, TLF donne comme date d'apparition 1476-1477, en invoquant La Chronique de Charles VII, de Jean Chartier, t. 1, Paris 1858, p. 156; la référence est exacte, mais l'édition n'a pas de valeur philologique (89) et les manuscrits ont embusche (90). Hope, p. 37, donne 1425 pour l'apparition d'embuscade, en invoquant Alain Chartier, sans référence précise; comme l'écrivain ne paraît utiliser qu'embûche et embuscher (v. notamment J. C. Laidlaw, The poetical works of Alain Chartier, Cambridge 1974, p. 483), on ne peut retenir cette assertion et on doit craindre que Jean et Alain Chartier n'aient été confondus.

En réalité, l'italianisation de toute la famille doit remonter au second tiers du XVIe siècle. Vers 1560, Étienne Pasquier considère *embuscade* comme un emprunt très récent à l'italien: *je ne diray pas* imboscade, *comme faisoit le soldat souz le regne du Roy Henry second, pour dire qu'il avoit esté à la guerre de Parme ou au voyage de Monsieur de Guise. Le mot d'embusche nous est très-propre et naturel<sup>(91)</sup>. Notons qu'Estienne, en 1549 déjà, donne le doublet <i>embuscade/embûche*; c'est pour l'instant la plus ancienne forme italianisée de la famille, avec le *caché comme en embuscade*, employé par Rabelais dans sa *Sciomachie*, écrite cette année-là à Rome.

Le français a emprunté embuscade à l'italien, qui a concurrencé embûche sans le faire disparaître, et transformé embuscher en embusquer. S'embusquer est plus tardif qu'embuscade et ne figure pas dans Estienne (1549), pas plus que dans Nicot (1606), qui ne retiennent que s'embûcher; il est en revanche dans Cotgrave (1611), qui donne s'embûcher comme doublet. S'embusquer est ignoré par Rabelais, du Bellay et les Essais. Actuellement, on ne connaît pas d'emploi de ce mot avant les Tragiques (1. 2, v. 913) et le dictionnaire de Cotgrave.

\*

**ENCHEVILLER,** verbe signifiant maintenir au moyen de chevilles, doit sa date de 1425 (FEW 2, p. 763; GLLF 2, p. 1601; TLF 7, p. 1035) à la Chro-

<sup>(89)</sup> V. n. 102.

<sup>(90)</sup> V. notamment BN, ms. fr. 17'515, fol. 49r.

<sup>(91)</sup> Choix de lettres (v. n. 49). Pasquier exprime à peu près la même idée dans Les Recherches – v. n. 50 – , col. 764; il donne le passage d'embusche à embuscade comme exemple de ces mots français que nos soldats voulurent italianiser lorsque nous possédions le Piémont (c'est-à-dire dès 1536), pour dire qu'ils y avaient été (orthographe modernisée). V. aussi Henri Estienne, Deux dialogues du nouveau langage français..., éd. P. M. Smith, Genève 1980, pp. 247-249.

nique, via Delboulle dans le DG (cité par GLLF et par TLF, qui précise que l'exemple est invérifiable et isolé). DEHF et DHLF ignorent le mot, au demeurant très rare.

En fait, le mot paraît inconnu au XVI<sup>e</sup> siècle et ni Estienne (1549), ni Nicot (1606), ni Cotgrave (1611) ne l'ont. Le *Dictionnaire de Trévoux* (1721), signalé par *TLF*, contient le participe passé, comme terme de chirurgie, pour qualifier certaines sutures.

\*

**FORMIDABLE** doit sa date de 1475 (FEW 3, p. 724; GLLF 3, p. 2029; DEHF, p. 310) à la Chronique (citée par GLLF), via Delboulle (cité par DEHF, p. 310) dans le DG.

La date de 1392 (*TLF* 8, p. 1105; *DHLF*, p. 816; *DMF*, p. 301) provient de *TLF*, qui cite le *Testament* de Philippe de Mézières. L'œuvre emploie trois fois ce mot: Alice Guillemain, «Le *Testament* de Philippe de Mézières (1392)», dans *Mélanges Jeanne Lods*, t. 1, Paris 1978, pp. 300, 313 et 317.

Il se pourrait que l'occurrence de 1392 ne soit qu'une première tentative de francisation, sans lendemain, puisque le mot *formidable* n'apparaît plus pendant un siècle et demi. On le retrouve en quelque sorte réactivé<sup>(92)</sup> dans les *Contes amoureux par Madame Jeanne Flore*, probablement composés vers 1537, dont la première édition datée est de 1540<sup>(93)</sup>. La vogue du mot ne date que du XVII<sup>e</sup> siècle: il avait été ignoré tant par Rabelais et du Bellay que par Montaigne dans ses *Essais* et d'Aubigné dans les *Tragiques*. Il ne figure pas dans Estienne (1549). Dans Nicot (1606), il n'est pas mot-vedette, mais est employé dans la définition de *doubteux*; il est dans Cotgrave (1611).

\*

**FRACAS,** dans son sens de *tumulte*, et **FRACASSER**, dans son sens de *détruire*, *mettre en pièces*, doivent leur date de 1475 (*GLLF* 3, p. 2058; *DHLF*, p. 825; *DEHF*, p. 314) à la *Chronique*, explicitement mentionnée par *GLLF* et allusivement par *DEHF*.

TLF 8, pp. 1187-1188, propose 1611 pour fracas, d'après Cotgrave, et 1554 pour fracasser, en citant Amyot. Pour fracasser, Hope, pp. 196-197, récuse la Chronique et renvoie aux Essais de Montaigne (on y trouve effectivement plusieurs emplois de fracasser). Quant à FEW, il semble ignorer ces mots.

<sup>(92)</sup> Pour reprendre l'expression de Glatigny, *Le vocabulaire galant* (v. n. 49), t. 1, p. 85.

<sup>(93)</sup> Éd. Gabriel A. Pérouse, Lyon 1980, p. 163 (troisième conte).

Apparemment, fracasser, mot italien, s'est introduit en français vers le milieu du XVIe siècle; sa plus ancienne (94) occurrence est dans la traduction de Diodore de Sicile par Amyot (95). Fracas en est un dérivé plus tardif (on a d'abord dit fracassement), qui apparaît pour la première fois dans l'Histoire Prodigieuse du Docteur Fauste de Pierre-Victor Palma-Cayet, p. 70 de l'éd. critique d'Y. Cazaux, Genève 1982, et fol. 16v de la plus ancienne édition conservée, celle de 1598; il a le sens de tumulte. On le trouve à la même époque avec le sens de perte par rupture dans les Rodomontades espagnoles de Brantôme (96). Cotgrave (1611) donne les deux sens de mise en pièces et tumulte pour fracas; il connaît aussi fracasser, alors qu'Estienne (1549) et Nicot (1606) ignoraient ces deux mots.

\*

GAMBADER doit sa date de 1425 (FEW 2, p. 117; Hope, p. 40; GLLF 3, p. 2141; DHLF, p. 867; TLF 9, p. 56) à la Chronique via DG (cité par GLLF et TLF). TLF et DHLF indiquent l'occurrence comme suisse romande, GLLF comme dialectale, et relèvent que la forme en est gambadir, ce qui correspond bien au texte de la Chronique; la datation début XVe siècle (DEHF, p. 329) doit avoir la même origine.

En fait, le mot doit être d'un siècle plus récent: à la suite du *Complément* de Godefroy, *TLF*, *DHLF* et Kesselring, p. 75, citent comme première attestation de *gambader* Bourdigné, avec la date de 1526. Le mot a bien été employé (Charles de Bourdigné, *La Légende joyeuse de Maistre Pierre Faifeu*, Genève 1972, p. 35, v. 55), mais la date traditionnelle de 1526 doit être corrigée en 1532, comme l'a démontré Abel Lefranc, «Date de la *Légende de Maistre Pierre Faifeu*», dans *Revue du Seizième siècle*, 1 (1913), pp. 259-260.

Gambader figure dans Estienne (1549), comme dans Nicot (1606) et Cotgrave (1611), mais reste rare tout au long du XVIe siècle; c'est certainement un dérivé de gambade. Aller faire des gambades, au sens déjà métaphorique d'être mené au gibet est dans le Mystère de la Passion de Jean Michel, joué en 1486<sup>(97)</sup>. On trouve également gambade dans le Monologue des Perrucques, abusivement attribué à Guillaume Coquillart

<sup>(94)</sup> Toutefois, on trouve dans Rabelais (Pantagruel 1/143) Fracassus, le célèbre personnage de l'*Opus Macaronicum* de Merlin Cocaïe.

<sup>(95)</sup> Sept livres des Histoires de Diodore Sicilien, Paris 1554, XI/4, fol. 9r. La référence habituelle (XI/3), reprise du Complément de Godefroy, est inexacte.

<sup>(96)</sup> Ludovic Lalanne, Lexique des œuvres de Brantôme, Paris 1880, p. 117, qui renvoie à son édition, t. 7, p. 57.

<sup>(97)</sup> Éd. critique d'O. Jodogne, Gembloux 1959, p. 379, v. 25 976, d'après des éditions de la fin du XVe siècle.

et datable des années 1480<sup>(98)</sup>. Ce sont là les plus anciennes occurrences du mot – il est dès lors assez fréquent – et de la famille; celle du *Monologue* est ordinairement mentionnée comme telle dans les instruments (*TLF*, *DHLF*, etc.).

**INSTRUMENTER**, dans le sens de *rédiger un acte*, doit sa date de 1440 (*FEW* 4, p. 727; *GLLF* 4, p. 2736; *DEHF*, p. 395) à la *Chronique*, via *DG* (cité par *GLLF* et *DEHF*).

La date de 1431 (*DHLF*, p. 1035) vient de *TLF* 10, p. 353, qui s'appuie sur les notes manuscrites de Delboulle<sup>(99)</sup>; ce dernier l'avait tirée de l'édition, par Alphonse Roserot, du *Plus ancien registre des délibérations du Conseil de Ville de Troyes*, 1429-1433, Troyes 1886, p. 297 (Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes, 3). La lecture de Roserot étant exacte<sup>(100)</sup>, 1431 est bien la plus ancienne attestation connue du mot *instrumenter*, dans son sens notarial.

Le mot est resté longtemps technique et, apparemment, rare. Il n'y a pas d'instrumentare dans Ducange. Inconnu d'Estienne (1549) et de Nicot (1606), il figure dans Cotgrave (1611). On ne le trouve pas dans les concordances publiées d'œuvres du XVIe siècle, même pas chez Rabelais, qui emploie pourtant largement le vocabulaire des juristes et des notaires.

\*

### La tradition de dater l'apparition des mots français

La longue fortune des mots tirés de la *Chronique* n'est au fond pas surprenante: le *Dictionnaire général*, synthèse de l'effort lexicographique du XIX $^{\rm e}$  siècle, n'a longtemps pas été remplacé par des travaux fondés sur de nouveaux dépouillements<sup>(101)</sup>. Même maintenant, les informations du DG sont largement reprises et gardent une place non négligeable dans toute entreprise lexicographique, quelle que soit l'ampleur des dépouille-

<sup>(98)</sup> Guillaume Coquillart, *Œuvres*, éd. M. J. F. Freeman, Genève 1975, p. LXXI-LXXVIII, pour la question de l'auteur et la datation, et p. 319, pour l'occurrence.

<sup>(99)</sup> Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, ms 1928, p. 2991, nº 469, qui renvoie à Roserot avec une indication fausse de page (p. 133), qui est passée dans *TLF*.

<sup>(100)</sup> Archives de la ville de Troyes, conservées à la Bibliothèque municipale, Reg. A/1, fol. 57r.

<sup>(101)</sup> Alain Rey, «A propos d'un 'vide lexicographique' et de l'encyclopédisme dans les dictionnaires français, entre le *Dictionnaire général* et le *Robert* (1900-1960)», dans *La lexicographie française du XVIIIe au XXe siècle*, Paris 1988, pp. 191-204.

ments consentis. En fait, les éléments traditionnels ne disparaissent que si l'on trouve «mieux», ce qui veut dire qu'une première date d'apparition fausse est pratiquement indéracinable et que les datations tirées de la *Chronique* se sont généralement maintenues, sauf lorsqu'on en a découvert de plus anciennes. Ainsi, paradoxalement, celles des références à la *Chronique* qui tendaient à disparaître – entièrement pour *ligue*, partiellement pour *belliqueux* ou *formidable* – concernaient des mots qui auraient pu être employés par elle si elle avait été authentique, tandis que la plupart des anachronismes persistaient... On comprend ainsi sans peine que, de la vingtaine de mots examinés, le cas particulier de *formidable* mis à part, deux, seulement, (*échappée*, *échiner*) soient beaucoup plus anciens qu'on ne le dit généralement, et que les autres soient d'ordinaire nettement plus jeunes.

\*

## Dates traditionnelles d'apparition des mots examinés et propositions nouvelles

mot	dates traditionnelles	proposition		
abject	1475, 1420, XVe	av. 1460 (Pierre Crapillet)		
accort	1444, mi-XIVe, déb. XVe	` '		
arquebusade	1475, 1559	1559 (Martin Mathée)		
arquebuse	1475	1534 (Rabelais)		
belliqueux	1475, 1327, 1468	v. 1468 (Chastellain)		
commode	1475	1507 (Claude de Seyssel)		
comportement	1475, ap. 1450	1582 (JA. de Baïf)		
délassement	1475, XVIe, av. 1630	v. 1612 (A. d'Aubigné)		
délasser	1377, XIV <sup>e</sup>	v. 1460 (Meschinot)		
dessein	XVe, mi-XIIIe, v. 1265	1544 (Scève)		
dispos	1465	1404 (Christine de Pisan, sans		
		doute un italianisme sans		
		lendemain); v. 1535		
	4.455 4.400	(Nicolas de Troyes)		
échappée	1475, 1490	XIIIe s. (ms de <i>Lancelot</i> )		
échiner	1515, 1225	v. 1225 (Ch. de Guillaume le		
1	3/3/- 3/11I-	Maréchal)		
embusqué	XVe, XIIIe	1611 (Cotgrave et d'Aubigné)		
embuscade	1425, 1476/7	1549 (Rabelais et Estienne)		
encheviller	1425, 1721	1721 (Dictionnaire de Trévoux)		
formidable	1475, 1392	1392 (Philippe de Mézières,		
		sans doute un latinisme		
		sans lendemain); v. 1537 (Contes J. Flore)		
fracas	1475, 1611	1598 (Palma-Cayet)		
fracasser	1475, 1554	1554 (Amyot)		
gambader	1425, 1526	1532 (Bourdigné)		
instrumenter	1440, 1431	1431 (registre de Troyes)		
mon unicitel	1770, 1731	1431 (legistic de 110yes)		

Ce mécanisme sournois de vieillissement des mots trouble notamment le discours sur l'italianisme: l'histoire de familles de mots comme arquebuse et ses dérivés ou embuscade est apparue entièrement faussée. Ce vieillissement indu rend incompréhensibles les commentaires des contemporains qui avaient assisté à la vogue soudaine d'un mot. Comment Noël du Fail pouvait-il regretter en 1585 le succès d'arquebuse si ce mot était déjà en usage vers 1475? Si embuscade était vieux d'un siècle, pourquoi Étienne Pasquier aurait-il affirmé vers 1560 que c'était un mot pour bravache désireux de faire croire qu'il avait guerroyé en Italie sous le règne d'Henri II?

Une telle situation amène à s'interroger sur la valeur des dates d'apparition des mots. L'ensemble des dictionnaires français, même certains usuels en un seul volume, joignent à chaque mot une date précise et, souvent une référence, plus ou moins développée. C'est là une tradition vieille d'un siècle et le *Dictionnaire général* apparaît comme son inventeur. On peut y voir une simplification trop commode, presque une régression par rapport à l'approche historique de Littré, qui était riche d'exemples et d'hésitations; on peut aussi y voir une sorte d'aboutissement de l'effort des historiens du vocabulaire français au XIXe siècle et Delboulle, à la fois inspirateur du *Dictionnaire général* et continuateur admiratif de Littré, incarnerait bien cette seconde interprétation.

Plutôt que de trancher, relevons qu'il ne s'agit pas là d'une pratique universelle: pour de nombreuses langues – l'italien, l'allemand, l'espagnol, etc. – les instruments de travail usuels de notre siècle ne fournissent pas de tels renseignements chronologiques. Il n'y a guère que la pratique lexicographique anglaise qu'on puisse comparer à la française. Des différences aussi nettes entre les traditions nationales mériteraient certainement une enquête, mais, pour l'instant, il vaut mieux y voir un acquis de la lexicographie française ou anglaise et ne se soucier que de la validité des informations chronologiques fournies.

D'un point de vue quantitatif, il n'y a évidemment pas lieu de s'étonner que les mots examinés aient reçu de la *Chronique* une datation fausse, puisqu'ils ont précisément été sélectionnés selon ce critère; en revanche, il est troublant que les occurrences ou les dates provenant d'autres sources ne soient pas de meilleure qualité. L'étonnement cesse lorsqu'on voit qu'elles sortent elles aussi de la lexicographie du XIXe siècle et presque jamais de dépouillements récents. En effet, rassembler les informations historiques données sur un mot par les principaux instruments de travail qui font actuellement référence révèle une sorte de vulgate lexico-

graphique assez ancienne; elle ne comprend pas seulement les instruments généraux et les études particulières, mais aussi les fiches des érudits et lexicographes du XIX<sup>e</sup> siècle, que l'on exploite encore.

Il convient pourtant de se rappeler que les grands pourvoyeurs de dates ou de fiches – les Delboulle, les Gay et autres Godefroy – travaillaient au milieu du XIXe siècle et de se défier des informations qu'ils ont publiées, comme des matériaux qu'ils ont laissés derrière eux. Peu importe que leurs assertions soient fondées sur des sources manuscrites ou imprimées: ce n'étaient pas tous des paléographes infaillibles et, en règle générale, un texte français édité avant les années 1870 n'a de valeur linguistique que s'il est contemporain de sa publication; sinon, il risque fort de présenter un mélange inextricable de traits remontant à l'auteur et de formes modernisées<sup>(102)</sup>.

Cette situation est particulièrement frappante pour les XVe et XVIe siècles: entre la fin du XIVe siècle, où cessent les derniers dépouillements de l'Altfranzösisches Wörterbuch d'Adolf Tobler et Erhard Lommatzsch (qui, le plus souvent, s'arrêtent déjà en 1300), et le XVIIe siècle, avec les débuts du vocabulaire classique, privilégié par les dictionnaires généraux, seuls les mots tombés en désuétude et les sens archaïques ont véritablement retenu l'attention des lexicographes contemporains. Le cas du Dictionnaire de la langue française du seizième siècle d'Edmond Huguet, par ailleurs d'une précision exemplaire, est révélateur: ce n'est pas un dictionnaire de la langue du XVIe siècle, mais un gigantesque glossaire rassemblant tout ce qui, du français de ce temps, est tombé en désuétude<sup>(103)</sup>. La fortune lexicographique de la Chronique n'a été si durable que parce qu'elle concernait des mots encore en usage; de tous ceux-ci, fracasser est le seul dont on commençait à refaire l'histoire en dénonçant l'inauthenticité de cette Chronique.

<sup>(102)</sup> Même les premières générations de chartistes ne procurent pas d'éditions proprement scientifiques pour les textes en français. Ainsi, la plus ancienne occurrence – trompeuse... – d'embuscade est tirée de Jean Chartier, La Chronique de Charles VII, dont l'éditeur, Vallet de Viriville, annonce (t. 1, Paris 1858, p. XXXV): nous avons cru devoir nous tenir à égale distance et du texte rajeuni par Godefroy (publié en 1661) et de celui que nous offrent les manuscrits les plus anciens. Le premier constitue un véritable travestissement. Le second doit être considéré comme une œuvre enlevée à l'auteur dans un état encore imparfait. Imprimer ce texte dans cet état de primitive incorrection nous eût semblé un acte de véritable indélicatesse.

<sup>(103)</sup> C'était bien l'intention du lexicographe et correspondait à ses intérêts, comme en témoigne son livre *Mots disparus ou vieillis depuis le XVIe siècle*, Paris 1935.

Il faut donc être conscient de la grande misère des mots banals, j'entends par là ceux encore en usage de nos jours ou, du moins, encore compris. Ainsi est-il beaucoup plus facile de faire l'histoire du verbe *embure-licoquer* (l'équivalent XVIe siècle d'*emberlificoter*) que celle de l'adjectif *commode...* On peut craindre que l'histoire du français des XVe et XVIe siècles s'appuie, pour les mots les plus courants, sur des matériaux anciens et sans grande valeur. Chaque instrument a ainsi repris à sa façon l'héritage lexicographique, avec plus ou moins d'adjonctions et de vérifications, mais sans jamais en sortir véritablement. Même le *Französisches etymologisches Wörterbuch*, de von Wartburg, invoqué d'ordinaire comme référence, n'est que tributaire de la tradition; ses informations proprement historiques n'ont pas d'originalité et n'ont pas été vérifiées<sup>(104)</sup>.

Ainsi s'expliquerait la pauvreté de cette tradition, qui est telle que la majorité des mots français antérieurs à 1600 changeraient sans doute de date d'apparition si l'on vérifiait les références alléguées et si disparaissait tout ce qui est cité de seconde main<sup>(105)</sup>. Mais vérifier ne suffirait évidemment pas; ce matériel a besoin d'être diversifié et développé pour offrir un dictionnaire complet des mots en usage au XVe ou au XVIe siècle, voire un thesaurus. C'est un besoin auquel vont répondre de mieux en mieux les banques de données en cours de développement (Frantext, notamment) et, complètement, mais dans un avenir plus lointain, le Dictionnaire du moyen français. Il y a toutefois un risque, à prévenir, que ces nouveaux instruments s'embarrassent soit des matériaux du XIXe siècle, soit des procédés des lexicographes d'autrefois, notamment le dépouillement d'éditions peu sûres; dans ce cas, la lexicographie historique troquerait sa vulgate contre des matériaux bien plus amples, mais tout aussi douteux, et dater l'apparition des mots resterait une pratique un peu folâtre.

Neuchâtel.

Jean-Daniel MOREROD

<sup>(104)</sup> Pour une présentation compréhensive de la dimension chronologique du FEW, v. Eva Büchi, Les structures du «Französisches Etymologisches Wörterbuch». Recherches métalexicographiques et métalexicologiques, Tübingen 1996, pp. 126-127.

<sup>(105)</sup> Fondées sur des exemples beaucoup plus récents, les remarques de Manfred Höfler, «Typologie des erreurs de datation dans la lexicographie française», dans Revue de linguistique romane, 50 (1986), pp. 423-442, ont une portée générale. V. aussi l'article de Thomas Städtler, «Le Französisches Etymologisches Wörterbuch (FEW) et le Dictionnaire étymologique de l'ancien français (DEAF). Une caractérisation contrastive», dans Cahiers de Lexicologie, 69 (1996-2), pp. 145-157.